

13 RECYCLAGE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250 000 Euros
Siège Social : Route de Rognac
CD 20
13127 VITROLLES

R.C.S. SALON-DE-PROVENCE 482 529 831

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 15 novembre, à 10 heures,
Au siège social,

LE SOUSSIGNE

Monsieur Armand LOPEZ, agissant en qualité de Président de la Société **GROUPE 13 INVESTISSEMENTS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 600 000 Euros, dont le siège est à Route de Rognac, CD 20, 13127 VITROLLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 794 715 557, Présidente et Associée unique de la Société,

En l'absence de **Monsieur Ludovic CREBIER**, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, absent et excusé,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Constat de la démission de la Société STS AUDIT de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, représentée par Monsieur Stéphane SEGHIÉRI
- Nomination de la société EM Conseil Et Expertise en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant représentée par Madame Elodie MAZMANIAN
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique constate la démission de la Société STS AUDIT de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant et désigne en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant la société **EM Conseil Et Expertise**, domiciliée au 440 Avenue Marcel Paul, La Rose des Vents – L'Alizé Bât 3, 13400 AUBAGNE, à compter de ce jour, pour la



durée restant à courir de son prédécesseur, savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice **2028**.

Madame Elodie MAZMANIAN, en qualité de représentante de la société EM Conseil ET Expertise, a fait savoir que la Société acceptait ses fonctions, et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions pour les exercer.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au Président ou à tout porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIE UNIQUE
La Société GROUPE 13 INVESTISSEMENTS
Représentée par Monsieur Armand LOPEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Armand LOPEZ', written over the printed name of the representative.